SCCUQ @

Avril 2003 - numéro 23

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq



Ier MAI

VIRAGE À DROITE INTERDIT

- Justice sociale Travail
- Services publics
 Mondialisation

Manifestation

18h30, Parc Préfontaine angle Dézéry et Hochelaga/Métro Préfontaine

Fête

20 h Cafétéria du Collège de Maisonneuve 3800 rue Sherbrooke Est

dans ce numér<u>o</u>

- BILAN DU COMITÉ EXÉCUTIF
- Page 1
- ÉDITORIAL
- Page 4
- 25 ans Rappel historique
- Page 5
- Perfectionnement
- Page 7
- En bref ...
- Page 8

Le SCCUQ@ est publié par le

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)

à l'intention de ses membres

Adresse: C.P. 8888, Succursale Centre-ville,

Montréal, H3C 3P8

Pavillon Hubert-Aquin (A-R540) Téléphone : (514) 987-3495 Télécopieur : (514) 987-8475 Courriel : sccuq@uqam.ca Site internet du SCCUQ :

http://www.unites.uqam.ca/sccuq Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau

Mise en page et infographie : Diane Guilbault

ISSN 1703-2342

ISSN 1703-2350 - Copie électronique Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

BILAN DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SCCUQ

L'année qui vient de se terminer a été marquée par quelques événements majeurs. En plus du travail régulier, trois événements retiennent particulièrement l'attention : la réforme des structures syndicales, le renouvellement de notre nouvelle convention collective de travail et la commémoration de notre 25° anniversaire de fondation.

Des structures syndicales renouvelées

Les besoins et les exigences sont en nette croissance depuis quelques années en termes de services à rendre aux membres, de dossiers institutionnels à suivre, d'interventions politiques et juridiques à effectuer, de comités à mettre sur pied et à coordonner, de projets à étudier, d'actions à mettre en branle, d'informations à traiter et à transmettre, d'avis à formuler lors des consultations de la Direction de l'Université, etc. Le « rayonnement » du SCCUQ et la protection des membres représentent donc un contrat à temps plein mais dans un syndicat de précaires.

Nous avons dû en tenir compte et avons mis à jour les mandats de l'équipe d'officières et d'officiers du SCCUQ. Durant la dernière année, nous avons mis en application ceux du Comité exécutif, du Comité des agentes et agents de relations de travail, du Comité mobilisation-intégration, ce qui a permis de préciser certaines fonctions et de mieux distribuer les tâches. Cette actualisation a permis notamment de clarifier l'importance de la mobilisation au Comité mobilisation-intégration ainsi que le rôle des agentes et agents de relations de travail dans le soutien à la négociation.

Durant toute l'année, les membres ont pu compter sur des équipes stables et complètes. Bien sûr, il y a eu quelques maladies, mais aucun départ n'est venu perturber le fonctionnement et la qualité des services rendus par les équipes syndicales et, à l'automne, le contrat des deux secrétaires a finalement pu être renouvelé.

Une nouvelle convention collective de travail

La négociation du renouvellement de notre convention collective a occupé, il va sans dire, une place prépondérante dans la vie syndicale. Le SCCUQ s'est associé aux autres syndicats de chargées, chargés de cours dans le cadre d'une négociation regroupée au Regroupement université de la FNEEQ.

On peut apprécier les avantages de se concerter dans la présente ronde de négociation surtout au niveau stratégique, par la mise en commun des ressources pour la mobilisation et l'information et par le partage d'analyses. Toutefois, s'il est relativement facile d'établir une plate-forme commune de négociation, il devient beaucoup plus difficile de l'actualiser dans chacune des ententes locales. Les dates d'échéance des conventions collectives ne concordent pas et même si c'était le cas, l'autonomie de chaque syndicat devrait être respectée.

À titre d'exemple, le SCCUQ possède les meilleurs budgets d'intégration, de représentation, de libérations et de perfectionnement de tous les syndicats de chargées, chargés de cours, il devient donc plus difficile pour nous d'effectuer de nouvelles percées dans ces domaines et le fait même de maintenir le niveau de financement pour ces activités représente un acquis qui ne devrait pas être perçu comme le « simple » maintien du statu quo. L'effet cumulatif de l'ensemble des clauses de la convention ne devrait jamais être sousestimé. Bien que l'UQAM connaisse un sousfinancement récurrent, qui nuit véritablement à son développement, nous avons réussi à améliorer nos conditions de travail au fil des ans, y compris cette année.

Pour renouveler notre convention collective, nous expérimentions l'approche par résolution de problèmes. Cette initiative suscita beaucoup d'attentes en termes de consultation et de participation aux décisions du Comité de négociation. Nous avons dû chercher un juste équilibre entre l'autonomie nécessaire du Comité de négociation et le besoin de participation des membres. Nous ne voulions absolument pas revivre les tensions de la dernière négociation. Plusieurs instances furent ajoutées au calendrier syndical initial afin de permettre que les débats aient lieu et que l'information puisse circuler davantage.

L'approche par résolution de problèmes signifiait également un changement de mentalité. C'est-à-dire

qu'il fallait identifier les problèmes que nous vivons quotidiennement ou de façon récurrente et les traduire en problématiques à discuter avec la partie patronale dans un cadre d'échange sur les problèmes et de concertation sur les solutions. Pour identifier les problèmes, nous avons consulté l'ensemble des membres par questionnaire, fait le tour des assemblées d'unité et impliqué l'équipe syndicale. Le Comité de négociation a par la suite traduit ces informations en problématiques ont été discutées, amendées et adoptées à l'Assemblée générale du 22 novembre 2002. Par la suite, le Comité de négociation entreprenait avec l'Université le processus de recherche de solutions.

Durant toute la négociation, le Comité exécutif s'est impliqué dans la négociation et a travaillé en concertation avec le Comité de négociation pour s'assurer que les membres puissent être informés et participer aux décisions. Les principaux documents tant patronaux que syndicaux ont été mis à la disposition des membres, plusieurs ont été envoyés par courriels et mis sur le site internet du syndicat. Le SCCUQ@ a aussi contribué à répandre largement l'information.

À la suite des séances intensives de négociation à la fin de mars, les deux partis en sont arrivés à une entente de principe, par la suite débattue en conseil syndical spécial et adoptée en assemblée générale.

25 ans d'existence

En 2003, le SCCUQ célèbre ses 25 ans de présence institutionnelle. Premier syndicat d'enseignantes, d'enseignants précaires du Québec et probablement de toute l'Amérique du Nord, nous ne pouvions passer sous silence cette réalité ni n'en faire qu'un banal exercice de relations publiques. Toute l'année 2003 sera donc consacrée à la commémoration de cet événement. Dans cette perspective, le SCCUQ@ verra à rappeler l'anniversaire par la publication de documents soulignant quelques-uns des moments et des débats importants de notre vie syndicale. À l'aide de textes tirés de nos archives, nous serons à même de constater l'évolution de notre situation, de voir le chemin parcouru et bien sûr de comprendre les tâches qui nous attendent.

Cette année de réjouissance a commencé avec un *brunch retrouvailles*, le 9 février auquel de très nombreux membres ont participé, dont une grande

quantité de militantes et de militants de la première heure. De plus, pour souligner les 25 ans d'engagement des militantes du syndicat, nous avons choisi une formule table-ronde, lors du 8 mars, afin de faire le point sur certains sujets d'actualité. L'expérience a plu à toutes les participantes qui nous ont demandé de répéter l'expérience.

Fier de la contribution des chargées, chargés de cours dans les activités universitaires, le SCCUQ a voulu concrétiser cette présence par un objet tangible et permanent. C'est la raison de la présence de l'horloge au carrefour des pavillons centraux du campus. Ce don que les chargés de cours font à la communauté universitaire devrait accroître notre place comme partie prenante de cette université, accentuer notre visibilité et montrer les liens qui unissent tous les intervenants. L'année n'est pas terminée et d'autres « surprises » sont à prévoir.

La poursuite des activités

Depuis la fin des années 1980, l'intégration demeure au cœur des activités syndicales. Une coopération des membres du Comité institutionnel et des membres du Comité mobilisation-intégration a permis de préciser le rôle des Comités de liaison locaux (CLL). Les plans annuels, qui se sont dégagés de cette coopération, sont mis en application à partir de ce printemps. Nous verrons à les ajuster s'il y a lieu. La politique de perfectionnement court a été expérimentée pour la première fois. Initiative intéressante puisqu'elle ouvre de nouvelles perspectives pour la qualification des chargées, chargés de cours.

De même, la tradition de solidarité du SCCUQ ne s'est pas démentie cette année. Dans le respect de notre politique, nous avons continué à soutenir des luttes syndicales, des organisations populaires aussi bien locales qu'internationales. Notre contribution de 20 000 \$ a peut-être ainsi servi à soulager quelque peu certaines souffrances et à aider des gens à mieux s'organiser.

Membre de la CSN, du Conseil central du Montréal métropolitain et de la FNEEQ, le SCCUQ a continué à faire sentir sa présence. Nous avons donc participé aux diverses rencontres et congrès, transmis l'information aux instances concernées, particulièrement au Regroupement université de la FNEEQ. En mai dernier, en préparation au Congrès de la CSN, nous avons organisé un débat sur l'action politique, enjeu majeur de ce congrès, avec les élections à la présidence, il va sans dire.

C'est aussi dans cet esprit d'échange et de coopération intersyndicales que le SCCUQ a participé au COCAL V, cette rencontre des chargées, chargés de cours de toute l'Amérique du Nord, tenue en mars 2002. Notre présence a été active dans les délibérations des ateliers et des plénières mais plus concrètement, nous avons organisé une marche de solidarité et avons reçu les délégués à l'UQAM pour un cocktail de bienvenu et présenté des communications dans certains ateliers.

À l'intérieur des murs de l'UQAM, la réalité intersyndicale s'est concrétisée par la remise à l'ordre du jour de rencontres formelles entre les directions des trois syndicats (SEUQAM, SPUQ et SCCUQ). Cette résurgence faisait suite à la prise de position commune sur la langue qui avait montré l'importance de se concerter sur les questions majeures qui animent la vie universitaire et le souhait du SCCUQ de se concerter davantage avant la venue de la TÉLUQ.

Les questions d'intérêt n'ont pas manqué durant l'année écoulée. Pensons à l'Enquête uqamienne sur l'utilisation des NTIC par les profs et chargés de cours, dont les résultats sont parus cet automne. Dans le cadre de la discussion initiée par le recteur, intitulée Projet institutionnel renouvelé, nous avons participé aux quatre rencontres organisées, soit, la réussite des études aux trois cycles, le développement de la recherche et de la création, la qualité de la vie institutionnelle, l'évaluation des objectifs collectifs. Les travaux se poursuivent avec la formation de comités. Le Positionnement stratégique de l'UQAM va être plus évident dès la session de printemps, avec une grande campagne de publicité interne et externe. L'UQAM demande la participation de tous les intervenants du milieu. Nous croyons de notre devoir d'y souscrire.

Un événement majeur surviendra probablement dans la vie de l'UQAM soit le rattachement de la TÉLUQ. Une vraie saga avec les rivalités Montréal-Québec, les lettres ouvertes dans les journaux de la part des deux Directions, des rebondissements, etc. Ce dossier reste à suivre, en raison de répercussions possibles sur nos tâches et conditions.

Nous avons participé aussi à quelques colloques dont ceux sur les NTIC organisés par la CRÉPUQ et par l'UQ en avril. Malgré de nombreuses redites et beaucoup de mercantilisme mentionnons quelques aspects critiques par rapport à leur implantation et une bonne représentation de l'UQAM.

En terminant, soulignons que le syndicat est aussi intervenu sur la place publique par voie de communiqués. Nous nous sommes prononcés sur la hausse de la moyenne cible. Nous avons aussi activement participé à la prise de position intersyndicale sur le rapport Bélanger affirmant notre désir de voir l'Université préciser sa politique sur la langue à l'Université, particulièrement la place du français. Plus récemment, nous sommes intervenus dans le cadre de

la semaine d'activités autour du Rapport Parent, pour faire valoir que les chargées, chargés de cours font aussi partie de l'histoire de l'enseignement et qu'en ce sens notre contribution devrait être encore davantage reconnue.

Suzanne Walsh, *présidente*Bernard Dansereau, *vice-président à l'information*

ÉDITORIAL

Le 4 avril, l'Assemblée générale du SCCUQ ratifie, à 66 %, l'entente de principe intervenue le 23 mars 2003 pour une durée de 3 ans. Elle couvre la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2005. Ce projet d'entente avait fait l'objet de discussions au Conseil syndical spécial du 28 mars avant d'aboutir devant l'Assemblée générale. Quels en sont les faits saillants ?

Les principaux points de cette entente concernent l'acquisition d'une prime de départ, les aspects salariaux, une plus grande reconnaissance institutionnelle et une clause de probation.

L'entente marque une première pour les syndicats de chargées et chargés de cours avec l'obtention d'une prime de départ. Cette clause représente une ouverture majeure pour notre groupe de travailleuses et travailleurs œuvrant dans des conditions de précarité. Alors que plusieurs d'entre nous ont travaillé toute leur vie au service de l'Institution et que le vieillissement pourrait signifier une retraite dans la misère, la négociation d'une telle clause ouvre des portes pour toutes les chargées, tous les chargés de cours de toutes les institutions universitaires. C'est à notre sens un gain majeur de l'entente.

Le redressement de l'échelle salariale se fait à tous les niveaux de l'échelle. L'augmentation moyenne répartie sur tous les échelons est de 7,51 % par rapport au salaire de décembre 2002. Toutes les chargées, tous les chargés de cours bénéficieront donc d'une augmentation salariale supérieure aux paramètres gouvernementaux actuels. Toutefois, dans le prolongement de notre stratégie de reconnaissance professionnelle, l'expérience est de nouveau reconnue par des bonifications différenciées à l'avantage des plus expérimentés.

Une clause de probation pour les nouvelles chargées, nouveaux chargés de cours fait aussi partie de l'entente. Décriée par certains comme un recul, cette clause devrait permettre une stabilisation de l'emploi et une reconnaissance des nouveaux chargés de cours. L'Université s'engage à motiver ses décisions auprès des chargés de cours ce qui entraînera une reconnaissance formelle des compétences de ces derniers et éliminera les allusions sur les qualifications et formations trop souvent invoquées pour discréditer les chargés de cours.

La réflexion autour d'un nouveau statut va se poursuivre. Nous avons déjà fait mention d'intentions en ce sens au niveau de l'Université. L'entente prévoit la formation d'un comité paritaire devant poursuivre les discussions sur la possibilité et l'intérêt de constituer de nouveaux statuts. Nous aurons prochainement à nous pencher collectivement sur le sens à donner à notre démarche, préciser nos attentes et formuler nos conditions. Il reste que plusieurs d'entre nous ne désirent plus demeurer dans ce climat d'éternelle précarité et que s'ouvre une possibilité réelle soit de « civiliser la précarité » soit d'en sortir pour certains d'entre nous.

Cette année, nous avons ouvert une brèche avec l'obtention de la prime de départ. Cette percée doit s'inscrire dans la perspective de la reconnaissance de la place des chargées, chargés des cours dans l'Université et fait suite à la reconnaissance professionnelle obtenue avec la précédente convention par l'instauration d'une échelle salariale.

Bernard Dansereau Vice-président à l'information



1978-2003 : Le SCCUQ a 25 ans

Dans le mémoire présenté devant la Commission Wallace, commission fédérale d'enquête sur le travail à temps partiel, le SCCUQ établit la place des chargées, chargés de cours dans l'enseignement universitaire dans une problématique d'ensemble, soit celle du travail partiel.

Le mémoire fut publié en brochure : Chargées et chargés de cours : Les « temps partiel » de l'enseignement universitaire. Mémoire présenté à la Commission d'enquête pour le travail à temps partiel. 16 septembre 1982. L'extrait figure aux pages 11 et 12.

Bernard Dansereau

Vice-président à l'information

NOS PROBLÈMES COMME « TEMPS PARTIEL »

Nous nous sommes syndiqués pour faire disparaître l'arbitraire dont nous étions victimes. Ce faisant nous avons respecté les acquis syndicaux des professeures, professeurs et nous voulons respecter le projet pédagogique de l'UQAM. Avant notre première négociation nous avons signé un protocole d'harmonisation avec le SPUQ reconnaissant l'autonomie départementale en mettant en place un processus de définition des exigences de qualification requises pour l'enseignement disponible et un processus d'évaluation de nos enseignements. Ces deux processus viennent encadrer la garantie de contrat, s'il y a des charges de cours disponibles, pour celles et ceux qui obtiendront un ou des groupes-cours lors de l'attribution de ces derniers selon l'ancienneté et la reconnaissance de qualifications. En fait, l'incertitude est très grande d'une session à l'autre quant aux chances d'obtenir un groupe-cours et ce pour plusieurs raisons : d'une part il n'existe pas de planification annuelle systématique des groupes-cours, d'autre part l'engagement d'une nouvelle professeure, d'un nouveau professeur fait diminuer les groupes-cours disponibles au rythme de quatre par année sans qu'il y ait de mécanisme privilégiant la candidature d'une chargée de cours ou d'un chargé de cours ou lui permettant de se perfectionner pour éventuellement être embauché sur un poste permanent. Il n'y a donc aucune sécurité d'emploi quel qu'ait été le nombre d'années de service.

QUI AURA LES EMPLOIS ?

La négociation qui a suivi l'accréditation en 1978 a permis d'établir les règles déjà annoncées plus avant, qui élimineraient l'arbitraire absolu. La répartition de groupes-cours disponibles se réalisa à partir de ce moment en fonction de l'ancienneté : la personne la plus ancienne obtenant son premier choix, la suivante également et ainsi de suite ; à la fin de la liste d'ancienneté s'il reste des groupes-cours disponibles, le processus recommence avec la personne la plus ancienne sur la liste. C'est la règle dite d'une charge par tour. Lors de la préparation de la deuxième négociation, on s'est aperçu qu'une telle règle contribuait en fait à diluer parmi un nombre de personnes de plus en plus grand les contrats disponibles de telle sorte que tendanciellement chacune et chacun n'obtiendrait que des miettes. Il fut donc décidé d'opter pour une règle dite de deux charges au premier tour de même que pour un raccourcissement du lien d'emploi de vingt-quatre mois qu'il était à seize mois. Certains parlèrent alors de stabilisation de l'emploi; mais en fait comme nous le verrons à la section suivante il s'agissait plutôt de diminuer l'incertitude d'obtention de contrats, pour les plus anciennes, anciens, l'emploi étant lié à des facteurs hors de notre portée.

Ce qui est important de faire ressortir ici ce sont les choix déchirants devant lesquels nous avons été placés comme syndicat de temps partiel : ou nous favorisions la répartition la plus large possible des contrats de chargées, chargés de cours par mesure de solidarité sociale évidemment pour celles et ceux qui n'avaient pas d'emploi régulier, continu à temps plein à l'extérieur de l'UQAM ou nous tentions d'augmenter la garantie d'emploi par le rétrécissement graduel de la liste d'ancienneté en tentant d'éviter le double emploi. Il y avait aussi une option qui visait à obtenir l'ouverture de nouveaux postes de professeures, professeurs pour les chargées et chargés de cours : elle fut jugée irréalisable dans le cadre étroit de nos relations patronales-ouvrières puisque relevant de fait, comme objet de négociation, de la compétence du SPUQ, le syndicat des permanents. Ce dernier n'avait pu éviter le développement du temps partiel mais il ne contribuait guère à en limiter les effets. Tout ce débat s'est réalisé en fait à partir d'une problématique de travail à temps partiel et de double emploi dans nos conseils syndicaux du printemps 1980.

Cette situation difficile illustre à sa façon les problèmes du monde syndical à l'heure actuelle. Composé presque exclusivement de syndicats de permanents, qui englobent à l'occasion des temps partiels, en présence d'un statut de temps partiel s'étendant de plus en plus, les revendications syndicales se doivent donc de s'élargir par solidarité sociale. Si les syndicats des CEGEPs sont parvenus à obtenir des conditions de travail et de rémunération décente pour les « temps partiel » de leur secteur, il ne faut pas oublier que les masses monétaires étaient alors disponibles pour ce faire. Chez nous, contrairement à ce qui était espéré lors de l'adoption de la règle dite de deux charges au premier tour, les chargées, chargés de cours ayant un emploi à temps plein à l'extérieur de l'UQAM ne se sont pas restreints mais ont accumulé les charges de cours.

Y AURA-T-IL DES EMPLOIS?

Voici la question qui se pose session après session pour toute chargée ou tout chargé de cours. C'est l'incertitude totale. Même les plus anciennes, les plus anciens risquent de se voir annuler leurs groupes-cours à la dernière minute suite à la réalisation des moyennes-cibles d'étudiantes et étudiants par groupes-cours dans chaque département. Comme plus de la moitié des groupes-cours sont enseignés par les chargées, chargés de cours, ca n'a aucun sens!

D'autre part pourquoi une moitié des enseignantes, enseignants, les professeures et professeurs, connaissent-ils leurs charges de travail un an à l'avance quitte à se voir confirmer leur tâche trente jours avant la session et que l'autre moitié se voit informer de sa tâche 30 jours avant la session et confirmer la veille du début de session ? Ça n'a aucun sens! Il y a de l'abus de pouvoir manifeste.

De plus comme la situation se répète année après année depuis bientôt sept ans, comment se fait-il qu'il n'y ait encore aucun plancher d'emploi pour les chargées et chargés de cours ? Le nombre de groupescours que nous assumons est parfaitement aléatoire. Il tient essentiellement au nombre de professeures, professeurs en place, à la charge normale de travail de ces professeures, professeurs, aux charges de cours prises en appoint par d'autres, au nombre d'étudiantes et d'étudiants-cours inscrits, à la taille respective des groupes-cours des professeures, professeurs et des chargées, chargés de cours, à la capacité totale d'enseignement des professeures, professeurs que l'université s'engage à maintenir par l'ouverture de nouveaux postes de professeures, professeurs si nécessaire. Tous ces facteurs à l'exception des inscriptions sont du ressort de la négociation entre l'UQAM et le SPUQ, syndicat de permanents. Et si l'UQAM s'amuse à contingenter, c'en est fait des inscriptions. Il ne faut pas s'attendre à ce que nous luttions contre le temps partiel si pour ce faire on doit perdre nos emplois.

Autre problème en perspective : les changements technologiques. Quand des cours seront donnés en circuit fermé de télévision ou par cable-vision, les premiers emplois touchés dans l'enseignement seront ceux des chargées, chargés de cours puisque les cours qu'ils donnent sont surtout du premier cycle et s'adressent à de larges auditoires étudiants.

Comment pouvons-nous défendre nos emplois si nous sommes en relation d'extériorité avec notre milieu de travail ? Les débats à l'intérieur du SCCUQ ne font pas le consensus mais jusqu'à date la position dominante ne vise pas au partage du pouvoir de gestion. Nous respectons les acquis du SPUQ mais nous voulons « assurer une présence — droit de parole, statut d'observateur reconnu. » Mais le problème de la présence institutionnelle et de la sécurité d'emploi est fortement ressenti.

Est-ce que nos emplois sont déqualifiés parce qu'ils sont à temps partiel ? À cause du type même de travail exigeant la mise en œuvre de toutes nos facultés et de par la pleine responsabilité des groupes-cours qui nous sont dévolus dans le cadre de programmes d'enseignement des départements nous pensons être en situation constante de qualification. Cependant comme notre travail se trouve dévalorisé de par notre statut nous devons assumer des coûts plus grands que les professeures, professeurs. En fait celles et ceux qui sont obligés de travailler à temps partiel sont des bénévoles. Le temps perdu pour le transport est aussi long que pour les permanents. La tenue vestimentaire et le besoin d'un repas chaud le midi coûte autant au temps partiel qu'au temps plein. La mise à jour de nos connaissances est très coûteuse en temps, en réflexion et en achat de livres. Les professeures, professeurs ont la chance de se faire reconnaître cette composante de

leur travail puisque leur tâche d'enseignement est de quatre cours-année auxquels s'ajoute la recherche et les services à la communauté. Quand nous ne sommes pas employés plein temps, nous n'avons pas une semaine de travail abrégée, puisque nous devons toujours continuer à nous perfectionner pour être prêt à enseigner la session suivante des cours variés et souvent différents.

Enfin certains pensent que nous faisons le jeu du Ministère de l'éducation qui voudrait réorganiser la recherche et l'enseignement en parcellisant les tâches. Qu'ils nous aident plutôt à recomposer les emplois pour nous permettre d'avoir accès à des fonds de recherche de par notre statut de travail comme les enseignantes et enseignants de CEGEPs tentent de l'obtenir.

PERFECTIONNEMENT

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DE COURTE DURÉE

Le perfectionnement de courte durée s'adresse aux chargées, chargés de cours qui sont à l'Université depuis plus de deux ans et qui ne sont pas en situation de double emploi, voulant participer à des travaux de préparation et de diffusion de connaissances. Les projets pouvant être financés sous ce volet, sont à titre d'exemples, des projets concernant la rédaction d'articles scientifiques, l'organisation de colloques, la préparation d'une conférence pour un colloque, une exposition en art ou un stage de formation. Ces demandes doivent inclure le but du projet, ses objectifs et le lien avec le champ disciplinaire de la salariée, du salarié.

Dates des dépôts :

■ Été 2003 : 13 juin 2003

■ Automne 2003 : 26 septembre 2003

■ Hiver 2004 : 30 janvier 2004

Le texte du programme de perfectionnement est disponible sur le site WEB de l'UQAM à l'adresse suivante : www.rhu.uqam.ca sous la rubrique Perfectionnement SCCUQ.

PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DE LONGUE DURÉE

Des bourses d'études aux fins de perfectionnement pour l'équivalent de 54 charges de cours seront réparties entre les 7 secteurs académiques. Ces bourses ne pourront excéder l'équivalent de 6 charges par personne mais peuvent aussi correspondre à moins de 6 charges.

Deux documents essentiels sont disponibles au Service des ressources humaines au D-1300 du pavillon Athanase-David :

- la politique du programme de perfectionnement
- la déclaration d'emploi (SRH057).

La demande doit être envoyée à l'attention de Madame Lyne Crête

■ au plus tard le 16 mai 2003, à 17 heures.



UN NOUVEAU MAGAZINE : PERSPECTIVES CSN

La CSN vient de faire paraître Perspectives CSN son nouveau magazine. Depuis l'été dernier. l'information à la CSN était en réorganisation alors que Nouvelles CSN disparaissait. Pour lui faire place, deux nouveaux outils sont disponibles. Webdo Info,



accessible sur le site WEB de la CSN, se veut une source succincte d'information. Un autre véhicule, *Perspectives CSN*, à raison de cinq livraisons par année, cherchera à faire connaître les analyses de la centrale sur les enjeux de notre société.

LA CSN: MOUVEMENT ET ORGANISATION

La CSN vient de mettre à jour une brochure.

On peut y lire une description des structures et du fonctionnement de la CSN, des services qu'elle offre, de sa caisse collective pour soutenir les luttes et les revendications, de ses outils d'intervention économique, de ses alliances nationales et internationales et, enfin un résumé très succinct de son histoire.

On peut se procurer cette brochure au :

Service de la documentation de la CSN 1601, avenue De Lorimier, Montréal, Québec H2K 4M5

Tél.: (514) 598-2151 Coût (avant livraison): 5 \$

NÉGOCIATION À L'UNIVERSITÉ LAVAL

Le Syndicat des chargées, chargés de cours de l'Université Laval entreprend des démarches pour le renouvellement de la convention collective venant à échéance le 6 mai 2003. Les principaux enjeux portent sur la rémunération, la charge de travail et la reconnaissance des chargés de cours. Les 600 chargés de cours, saison après saison, dispensent le tiers de l'enseignement du premier cycle.

DÉDUCTION FISCALE

À toutes celles et tous ceux qui utilisent le transport en commun, n'oubliez pas de conserver vos cartes mensuelles de transport puisqu'elles vous permettront peut-être de réaliser des économies d'impôt.

Vous pouvez consulter une explication des allègements fiscaux possibles sur le site Web de la Société de transport de Montréal :

www.stm.info/deduction/.htm

DÉCÈS DE CHARLES DEVLIN

Celles et ceux qui suivent les articles historiques sur notre histoire, se rappelleront qu'en 1977, Charles Devlin, commissaire-enquêteur refusait notre accréditation. Or, en février dernier, Charles Devlin fut agressé dans le métro de Montréal, et est décédé des suites des blessures encourues après une chute mortelle. Nous déplorons l'incident survenu à cet ancien syndicaliste.



Dans le prochain numéro: un reportage sur l'inauguration de l'horloge, don du SCCUQ à l'Université.